

Compte-rendu de la Séance de Conseil Municipal du 29 Août 2013

Sur convocation en date du 19 août 2013 transmise individuellement, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique le 29 août 2013 à 20 h 30, à la Mairie de Saint Just-Sauvage, sous la Présidence de Monsieur James AUTREAU, Maire.

Étaient présents : M. AUTREAU, M. PLUOT, M. HEMBISE, M^{me} GEORGET, M. TONIUTTI, M. DEFAUX, M^{me} PROTAT, M^{me} CHARLOIS, M^{me} PASQUIER,
Formant la majorité des membres en exercice.

Excusé : M. VIDET.

Absente : M^{elle} CORDIER

Secrétaire de séance : M. DEFAUX.

APPROBATION DU P.V. PRÉCÉDENT :

Mme PROTAT donne lecture du procès-verbal de la séance du 04 avril 2013, publié et affiché en son temps, qui est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

⊗ Composition du Conseil Communautaire de la C. C. P. A.

La loi prévoit de nouvelles règles relatives au nombre et à la répartition des sièges des communes au sein des conseils communautaires des communautés de communes, destinées à s'appliquer **après le prochain renouvellement des conseils municipaux en mars 2014.**

S'agissant de la communauté de communes du Pays d'Anglure, le nombre et la répartition des délégués proposés, est le suivant:

TOTAL : 34 sièges

Nom de la commune	Nombre de siège	Nom de la commune	Nombre de siège
ALLEMANCHE	1	MARCILLY SUR SEINE	2
ANGLURE	3	MARSANGIS	1
BAGNEUX	2	POTANGIS	1
CLESLES	2	SAINT JUST SAUVAGE	7
CONFLANS SUR SEINE	3	SARON SUR AUBE	1
COURCEMAIN	1	SAINT SATURNIN	1
ESCLAVOLLES LUREY	2	VILLIERS AUX CORNEILLES	1
GRANGES SUR AUBE	1	VOUARCES	1
LA CHAPELLE LASSON	1	BAUDEMONT	1
LA CELLE SOUS CHANTEMERLE	1	SAINT QUENTIN LE VERGER	1

Proposition adoptée à l'unanimité

⊗ Marché de travaux pour la mise en accessibilité de la MJC : attribution des lots

Vu les résultats de l'appel à concurrence pour la réalisation des travaux de mise en accessibilité partielle de la salle communale de la MJC, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'AUTORISER le Maire à signer les marchés avec les entreprises suivantes :
 - Lot n° 2 : Gros-œuvre : DP CONSTRUCTION : 20 246,00 € H.T.
 - Lot n° 3 : Plâtrerie-isolation : ZMORA : 6 635,66 € H.T.
 - Lot n° 4 : carrelages : TECHNIQUES BATIMENT : 10 762,00 € H.T.
 - Lot n° 7 : menuiseries Alu/PVC : MENUISERIE DES MARAIS DE ST GOND : 32 268,67 € H.T.
 - Lot n° 8 : menuiseries bois : MENUISERIE DES MARAIS DE ST GOND : 2 936,01 € H.T.
 - Lot n° 9 : Plomberie – Chauffage : COUVERCHEL 11 154,74 € H.T. (option incluse)
 - Lot n° 10 : électricité – VMC : DGE : 15 284,00 € H.T. option incluse
 - Lot n° 11 : peinture : AMBIANCE DECOR : 6 989,00 € H.T.
 - Lot n° 12 : ascenseur handicapés : ERMHES : 16 100,00 € H.T.

⊗ Centre Technique Municipal

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le dossier réalisé par la Direction Départementale des Territoires de la Marne pour la construction d'un Centre Technique Municipal.

La DDT propose de nous assister pour réaliser un marché public visant à recruter un conducteur d'opération qui suivra tout le dossier, de la préparation d'appel d'offres jusqu'à la réception du bâtiment.

La mission comprendrait les éléments suivants : le montage de l'opération, la programmation, la conception, le suivi des travaux, la réception et la mise en service.

Cette assistance ne dispense pas de recruter en plus un architecte pour la maîtrise d'œuvre.

La DDT a réalisé une fiche financière prévisionnelle afin de pouvoir donner une estimation des coûts à envisager pour la commune. Cette enveloppe budgétaire se monte à 1 130 000,00 € H.T.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de ne pas engager la procédure de consultation visant à recruter un conducteur d'opération pour la construction d'un centre technique, l'enveloppe prévisionnelle estimée étant trop élevée.

⊗ Incorporation de la rue du 19 mars 1962 au tableau vert de la voirie communale

Considérant la fréquentation et l'usage effectué de la rue du « 19 mars 1962, fin de la guerre d'Algérie », nouvelle voie créée à l'occasion de la construction du lotissement communal dit des Petits Prés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité DÉCIDE :

- D'incorporer au domaine public de la commune la rue du « 19 mars 1962 : fin de la guerre d'Algérie » situé sur le coté du cimetière allant du chemin des Petits Prés à la rue Jean Zay
- De mettre à jour, en conséquence, le tableau vert recensant les voies communales.

Longueur de la voirie à ajouter : 230 mètres, soit une nouvelle longueur de voirie totale de 21 164 m.

⊗ Maintien de l'IEMP

Des délibérations du 23/09/1994 et du 09/10/1998 ont instauré une l'indemnité d'exercice de missions pour les agents titulaires de la commune.

Une révision du montant forfaitaire a eu lieu en 2013 et entraine une diminution de ce montant pour certaines catégories de personnel. Mais il est possible de maintenir, à titre individuel, à l'agent concerné, le montant indemnitaire dont il bénéficiait auparavant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de maintenir le montant antérieur de l'indemnité de M^{me} CARRE Sylvie.

⊗ Subventions

M. AUTREAU donne lecture du courrier de demande de subvention formulée par l'Unité Locale de la Croix Rouge de SEZANNE.

Vu que le C.C.A.S. de St Just-Sauvage n'oriente pas de personnes dans la nécessité vers cet organisme mais plutôt vers des associations de ROMILLY-SUR-SEINE,

Considérant que la demande ne précise pas si des familles habitant la commune sont aidées par l'association et dans quelle mesure,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de ne pas verser de subvention à l'unité locale de la CROIX ROUGE de SEZANNE.

⊗ Informations

Un projet d'enfouissement du réseau électrique a été réalisé par le SIEM pour la rue Léon Gambetta. Une étude chiffrant les travaux d'éclairage public a réalisé par la commune devrait être transmise prochainement, pour une réalisation en 2014 ou 2015.

Une extension des modules columbarium par l'ajout d'un étage sur les modules existants va être réalisée au cimetière, ainsi que l'aménagement d'un puits de dispersion réglementaire au jardin du souvenir.

M. AUTREAU donne lecture de la pétition pour tapage nocturne rue du Maréchal Leclerc. Suite à une rencontre avec la personne en cause, celle-ci s'est engagée à faire cesser ces troubles de voisinage.

Ⓢ Questions diverses

M. TONIUTTI : signale la dangerosité créée par le passage des tracteurs qui alimentent la sablière MERAT en empruntant la RD 82 entre Sauvage et Saron. Des amas de sable se forment sur la route et les bordures de celle-ci sont arrachées.

M. AUTREAU informe que l'exploitation de la carrière va être suspendue fin septembre pour quelques mois et qu'un nouveau chemin va être créé pour pallier à ces problèmes et qu'à l'avenir, les engins n'empruntent plus la route départementale.

M^{me} CHARLOIS : s'inquiète des plates-formes prévues sur le lotissement pour accueillir les poubelles, et notamment à l'angle de la rue Jean Zay et des nuisances que cela va engendrer.

M. AUTREAU informe que ces aires n'ont pas vocation à accueillir des conteneurs fixes. Il n'y aura pas de poubelles à ces endroits en dehors du jour de passage du camion de collecte. Ces emplacements servent à regrouper tous les conteneurs des habitations du lotissement pour éviter au camion de passer dans la nouvelle rue et de limiter le nombre d'arrêt.

M. HEMBISE : rappelle que la Fête de la Libération du Canton d'Anglure se déroule le Dimanche 1^{er} Septembre et que la commémoration organisée annuellement pour le souvenir du résistant Fernand Amour aura lieu en même temps.

Cette année, la **Journée du Patrimoine** aura comme thème la vie de la MJC de sa construction jusqu'aux années 80, à travers de nombreux documents d'époque. Une centaine de photos seront présentées le :

Dimanche 15 Septembre à la MJC de 14h à 18h

En complément, la collection de cartes postales anciennes relatives au village sera de nouveau exposée.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question soulevée, la séance est levée à 22 h 04.

Vu, le secrétaire de séance
Patrick DEFAUX

Vu, le Maire
James AUTREAU.